

Les copains de la gerante n'auraient pas dû l'aider

Justice. Le petit bar de Parnennes est en sursis. Aidée par des proches un jour de fête, la gérante a été condamnée, hier, pour travail dissimulé. Dispensée de peine, elle a l'Urssaf sur le dos.

Ar

Du bru
de café
au mu
des kl
et des
des ra
bondé
La vie
et libr
a repr
Comr
de ré:
aux s
Seul l
du B:
à se l
ses b
sont

À la barre du tribunal correctionnel, Marielle, solide femme de 51 ans à la voix assurée, en a visiblement gros sur la patate. La gérante du Sporting bar, à Parnennes, petite commune de 500 habitants, proche de Sillé-le-Guillaume, est jugée pour travail dissimulé.

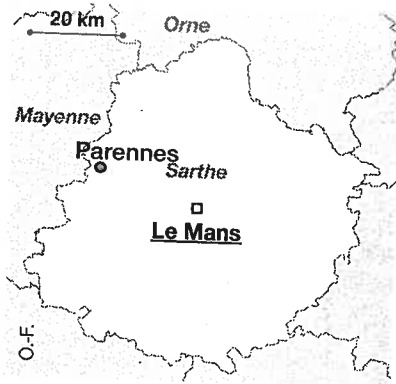
Que reproche-t-on à la commerçante qui n'a jusqu'ici jamais eu affaire à la justice ? D'avoir employé, sans les déclarer, cinq personnes le samedi 7 juin 2014, jour de la fête du village. Il s'agissait de membres de sa famille et d'amis.

Tout est parti d'une visite des gendarmes le 31 mai. À la demande de la maire, ils viennent demander à Marielle de mieux « tenir » son bar. Ces derniers temps, il y a eu un peu de bazar dans la rue, certains soirs.

Lors de la visite, les gendarmes remarquent une jeune femme qui prépare un café derrière le comptoir. Ils vérifient : le bar n'a pas de salarié. « Mais c'était seulement ma fille qui se faisait un café », s'étrangle Marielle devant le président Ascensi.

Les gendarmes décident, eux, d'un nouveau contrôle, le 7 juin, le jour de la fête du village. Et là, bingo ! Cinq personnes non déclarées travaillent dans le bar et à la buvette provisoire.

« Mais enfin, nous sommes dans



une fête de village ! s'étonne M^e Peltier, l'avocat de Marielle. **Cela se passe comme cela partout. Les proches et les amis viennent donner un coup de main.** » Tous ont d'ailleurs témoigné qu'ils ne devaient pas être payés. « **Cela devait se régler par un repas offert par ma cliente...** »

M^e Peltier reconnaît que « **oui, juridiquement, il y a tous les moyens de la condamner. Mais les poursuites sont tout à fait excessives** ». Car, pour Marielle, l'enjeu est de taille. C'est l'avenir de son commerce qui est en jeu.

Mariée à un chauffeur routier, la commerçante ne dégage que quelques milliers d'euros par an avec le Sporting bar. Or, si elle est condam-



Le petit bar de Parnennes, commune située à 9 km de Sillé-le-Guillaume, est en sursis.

née, même à une peine symbolique, l'Urssaf est fondée à lui réclamer pas moins de... 55 000 €. Une somme qu'elle n'a pas. Il faudra mettre la clé sous la porte.

Inconcevable pour M^e Peltier, qui dénonce un deux poids, deux mesures. « **Le parquet aurait pu ne pas poursuivre. Cela lui est arrivé en d'autres occasions...** », rappelle-t-il, en évoquant cette affaire de destruction de biens jamais jugée. Allusion claire à cette magistrate d'une ville voisine venue au Mans détruire la voiture de la maîtresse de son avo-

cat de mari.

M^e Peltier demande au tribunal « **de juger en toute humanité** » et de prononcer la relaxe. Le tribunal en a décidé autrement. Marielle est jugée coupable, mais elle est dispensée de peine, preuve que ses arguments ont quand même fait mouche. Mais avec l'Urssaf désormais sur le dos, les jours du Sporting bar sont sans doute comptés.

Patrick ANGEVIN.

L'act

Billet

Dans un
vendredi
de Paris,
bien futile
pleur du
mé tout
das local
Quel s
locale, e
rale, rass
des anc
listes de
souffran
des ami
de chez
ici auss

La S

Rect

Lors d
la pré
maire
l'oppo
tal, n'a
migran
erreur
France

Bébé décédé : l'hôpital de Château-du-Loir condamné

Page 7

OUEST FRANCE 17.11.15

Camion en feu sur l'A11 : au moins 200 explosions

Maine-et-Loire. Hier, sur l'A11, un camion transportant 900 bouteilles de gaz a pris feu. L'autoroute, fermée dans les deux sens entre Durtal et Seiches, doit rouvrir ce matin.

Un hommage poignant re

Page 7